



CFA
SANITAIRE ET SOCIAL
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INFIRMIER INFIRMIERE

Le métier

Description du métier

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir, restaurer la santé.

Ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins, en lien avec leur projet de vie.

Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri-professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Aptitudes et compétences

L'infirmier-ère doit avoir le sens des responsabilités et du travail en équipe. Il doit faire preuve d'une importante réactivité et de résistance physique (station debout prolongée, aide à la mobilité des patients...), de sang-froid face à des situations qui peuvent être stressantes,

L'infirmier-ère doit savoir prendre du recul face à la maladie, la souffrance et la mort. Il doit savoir respecter les règles d'hygiène (blouse, gants, utilisation de matériels stériles, etc.). D'importantes qualités humaines sont nécessaires à l'exercice de la profession.

L'infirmier doit aimer aider et soigner, être attentif à l'autre et savoir l'écouter .

Conditions de travail

L'infirmier est amené à avoir des horaires irréguliers qui peuvent être contraignants : garde de nuit, travail certains week-end , ainsi que les jours fériés. Les amplitudes horaires sont souvent importantes. Les infirmiers peuvent travailler durant 12 heures. consécutives

Où travaille l'Infirmier ?

Les infirmier.e.s peuvent travailler en EHPAD auprès de personnes âgées dépendantes, en hôpital ou clinique, ils peuvent être affectés dans des services spécifiques tels que la réanimation, l'oncologie, la chirurgie, etc. Ces professionnels de la santé peuvent aussi pratiquer en libéral, ou être attachés au monde du travail en entreprise, au sein de la médecine du travail ou à la CARSAT.

Les infirmier.e.s peuvent également travailler en milieu scolaire ou dans le secteur du social

Salaire

Le salaire brut mensuel de l'infirmier débute à environ 1650 €. Son salaire évolue durant sa carrière.

"L'apprentissage ? Cela a été une chance à saisir. Après un CDD de un an dans un IME mon employeur m'a proposé de continuer en apprentissage. Le travail me plaisait, l'équipe était conviviale, j'ai dit oui tout de suite ! Cet équilibre me plaît : petit à petit mon maître d'apprentissage me confie des responsabilités et mon travail s'enrichit des connaissances acquises à l'école. Je conseille bien évidemment l'apprentissage à tous ceux qui en ont l'occasion."

Mise à jour

26 janvier 2024

La formation

Diplôme de
NIVEAU VI

Objectifs de la formation

Analyser, organiser, réaliser des soins infirmiers et les évaluer, ·

Contribuer au recueil de données cliniques, participer à des actions de prévention, de dépistage, à l'élaboration d'un diagnostic. ·

Dispenser des soins techniques spécifiques selon l'état de santé et les besoins du patient.

Faire le lien entre le patient et le milieu hospitalier, rencontrer les familles, assurer un accompagnement et un soutien psychologique.

Gérer les dossiers des patients, planifier des soins en fonction des prescriptions médicales.

Organisation de la formation - 525 h en 3^{ème} année

BC1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

BC2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

BC3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

BC4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

BC5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

BC6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

BC7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

BC8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques BC9 : Organiser et coordonner

Formation pratique

700 h

Environ **20 semaines de formation pratique sur le terrain**, réparties selon le cursus en formation.

Méthodes mobilisées

- ▶ Cours magistraux
- ▶ Travaux dirigés
- ▶ Travaux personnels des étudiants
- ▶ Stages

Conditions d'accès à la formation en apprentissage

- ▶ Être en 2^{ème} année d'Infirmier

La sélection

L'entrée en formation Infirmier est un concours national via Parcoursup.

Modalités d'évaluation

La certification comprend :

- ▶ QROC ou QCM
- ▶ Analyse de situation professionnelle
- ▶ Ecrits + oraux
- ▶ Dossier
- ▶ Etude de dossier + étude de cas
- ▶ Epreuve pratique

Poursuites d'études

- ▶ Cadre de Santé, Directeur des soins, Directeur d'Etablissement, Expert
- ▶ DU, Cursus Master, DEIS, CAFERUIS

Délai d'accès à la formation : Rentrée en juillet

Durée de la formation en apprentissage : 12 mois



Où vous
former ?

IFSI Dole

IFMS Montbé-
liard

IFSI Auxerre



L'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet de se former à un métier en intégrant le monde du travail. En tant qu'apprenti vous faites partie d'une équipe et d'une structure. Vous prendrez en responsabilité au fur et à mesure de votre parcours. De plus, l'apprentissage vous permet de proposer des idées ; de les mettre en place sur le terrain et d'en voir les effets à plus ou moins long termes. Grâce à l'apprentissage vous construisez votre propre identité professionnelle, sur le terrain, au cœur même du métier.

Pour qui ?

- ◆ Être âgé de **29 ans maximum**.

Il n'y a pas limite d'âge pour les personnes ayant une RQTH, les sportifs de haut niveau et les personnes ayant un projet de création d'entreprise.

- ◆ Public en poursuite d'étude, demandeurs d'emploi, salariés.

Comment devient-on apprenti ?

- ◆ Vous prenez contact avec le CFA dès le début de votre projet d'apprentissage
- ◆ Vous devez passer les sélections du centre de formation qui propose la formation que vous avez choisie.
- ◆ Vous devez trouver un employeur.

Le salaire de l'apprenti ?

- ◆ Il correspond à un **pourcentage du SMIC ou du SMC** (Salaire Minimum Conventionnel)
- ◆ Il **évolue** en fonction de l'âge et de l'avancée dans le contrat
- ◆ Des **dispositions particulières** peuvent être mises en place en fonction de la structure d'accueil.
- ◆ Vous avez droit aux **avantages** salariaux de la structure : prime de week-end et jours fériés, etc

Les conditions de travail de l'apprenti ?

- ◆ Le **droit du travail régit l'encadrement des apprentis** chez l'employeur : durée légale du travail; congés payés, heures supplémentaires, etc...
- ◆ L'apprenti doit se **justifier de toutes ses absences** avec un arrêt de travail délivré par un médecin. Une carence salariale peut être appliquée le temps de l'absence.

Quelle différence entre un étudiant et un apprenti ?

La formation est exactement la même.

L'apprenti est salarié de la structure dans laquelle il fait sa formation pratique. A ce titre, il a les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres salariés de la structure. Par exemple, il ne dispose plus des congés organisés par son centre de formation mais a droit aux mêmes congés payés que ses collègues.

Comme ils font partie intégrante d'une équipe, les apprentis ont tendance à s'impliquer davantage.

Les aides aux apprentis

- ◆ Aide à la mobilité internationale. Contacter le référent mobilité du CFA pour + d'informations.
- ◆ Aide au permis de conduire : 500€ pour les apprentis inscrits dans une auto-école.
- ◆ Aide aux repas de 3€/repas du midi, sur justificatif de paiement, uniquement les semaines de cours en présentiel.
- ◆ Aide au logement de 6€/nuitée, sur justificatif de paiement, uniquement les semaines de cours en présentiel.
- ◆ Prêt d'un ordinateur portable aux apprentis qui en ont besoin.

Le financement de la formation

En apprentissage, la formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.



SALAIRE DE BASE	
Contrat 18/20 ans	
	salaire (en %du SMIC/SMC)
1ère année	43%
2ème année	51%
3ème année	67%
Contrat 21/25 ans	
	salaire (en %du SMIC/SMC)
1ère année	53%
2ème année	61%
3ème année	78%
Contrat > 26 ans	
	salaire (en %du SMIC/SMC)
1ère année	100%
2ème année	100%
3ème année	100%

Le CFA vous accompagne

Vous souhaitez vous orienter dans une carrière de la santé, du social ou médico-social ? L'équipe du CFA Sanitaire et Social Bourgogne-Franche-Comté vous accompagne tout au long de votre projet de formation.

Trouver un centre de formation

Le CFA vous aide à trouver un centre de formation au plus près de votre lieu de résidence.

La recherche d'un employeur

- ◆ Des conseils pour créer votre CV, rédiger votre lettre de motivation et préparer votre entretien d'embauche
- ◆ Des offres d'apprentissage dans votre secteur géographique
- ◆ Des conseils pour vos candidatures spontanées

Tout au long de votre contrat

- ◆ Une visite d'installation est prévue pendant la période d'essai de 45 jours effectif en entreprise, avec vous, l'employeur, un formateur de votre école et le CFA.
- ◆ Lorsque vous ou votre employeur avez une question sur les conditions de travail
- ◆ Lorsque vous avez besoin d'un accompagnement particulier

La rupture du contrat d'apprentissage

- ◆ Durant la période d'essai, l'employeur ou l'apprenti peut rompre son contrat sans conditions particulière
- ◆ Après la période d'essai, la rupture de contrat d'apprentissage se fait d'un commun accord ou par décision du tribunal.
- ◆ En cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, le CFA peut garder l'apprenti en formation durant 6 mois sous statut de stagiaire de la formation professionnelle. Cette période permet à l'apprenti de retrouver un employeur, faute de quoi, sa formation prendra fin. Durant ce temps, aucune rémunération ne lui sera versée, mais il continuera de bénéficier de la formation (cours + périodes de stage)

Un projet : une équipe à votre écoute

Contactez Léa TUPINIER, Chargée d'accompagnement et de promotion de l'apprentissage :

06 77 61 49 52 - l.tupinier@cfasanitaireetsocial.fr



CFA
SANITAIRE ET SOCIAL
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

VOS REFERENTS AU CFA

Référente Mobilité

Léa TUPINIER

Référente Handicap

Franche-Comté

Emilie BOUGLE

07 87 18 36 44

Référente Handicap

Bourgogne

Stéphanie DE DEUS

07 88 89 38 64

Référente

Socio-Professionnel

Karen BENOIST

06 76 32 78 23

